



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature :	25/09/2013
Date de réception :	08/10/2013
<small>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIEGE - COMPTE RENDU AFFICHE - ACTE TRANSMIS POUR L'EXECUTION DU CONTROLE DE LEGALITE</small>	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.515**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - SIGNATURE D'UN AVENANT**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliot BRAMI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jean-Christophe GROSSI

**Secrétaire :**

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/09/13

MBA/EG

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Sophie JOISSAINS

-

**Nomenclature** : 8.5 Politique de la ville-habitat-logement

**Politique Publique** : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - SIGNATURE D'UN AVENANT - Décision du Conseil

Dans le cadre de la campagne 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence, ont déjà soutenus et examinés favorablement près de :

- 81 projets structurants et innovants en première programmation,
- 19 projets en deuxième programmation,
- 15 projets supplémentaires en financement aux associations pour des projets inscrits dans la continuité du contrat urbain de cohésion sociale.

Il s'agit de 115 projets au total, portés par un tissu associatif dynamique et impliqué dans des domaines majeurs et aussi complexes que l'Insertion Sociale et Professionnelle, la Réussite Educative, la Prévention de la Délinquance, la Santé, le Cadre de Vie et la participation des habitants.

Afin de poursuivre et amplifier notre partenariat avec ces acteurs associatifs de proximité et répondre ainsi, aux besoins des habitants des territoires prioritaires, il est proposé de compléter ces programmations qualitatives en soutenant quatre projets, libellés dans le tableau annexé.

Ce soutien financier permettra à l'Association pour le développement social et économique (A.D.S.E) de soutenir et accompagner les jeunes apprentis, dans le cadre de la formation à la sécurité routière et de la conduite automobile, les publics en difficultés sociales, économiques et culturelles, pour obtenir le permis de conduire et réduire les freins à la mobilité.

Entre autres, il est proposé la consolidation de notre partenariat financier avec l'Insertion et Emploi 13 (IE 13) qui propose de travailler à l'amélioration du cadre de vie des habitants. L'association permet à des personnes à la recherche d'un emploi, conjuguant différentes problématiques sociales et professionnelles, de s'insérer dans le monde du travail, par le biais d'une embauche en contrat aidé (CUI de 26 heures hebdomadaires) qui constitue une étape dans un parcours global d'accompagnement vers une insertion socioprofessionnelle.

Elle accompagne les salariés en insertion pendant la durée du chantier, cela ayant pour but de travailler à la construction et/ou la réalisation d'un projet de vie ou d'un projet professionnel.

Par ailleurs, il vous est proposé de soutenir le centre Social AIX-NORD qui œuvre à la mise en place d'actions, toujours plus diversifiées, auprès des jeunes et des enfants des quartiers AIX-NORD et environnants. En effet, le Centre social favorise l'accès à la culture (ateliers d'arts plastiques, photographies...). L'objet de l'avenant annexé propose de verser la somme de 5 000 euros au Centre Social AIX-NORD pour soutenir la mise en œuvre de ses ateliers d'arts plastiques et photographies.

Enfin, il est proposé de soutenir l'association « Animations Provençales Multisports » (APM) dans le cadre de ses actions en direction des jeunes.

Il sera procédé à un suivi et une évaluation très précise de la programmation, permettant de construire, ensemble, les priorités du CUCS 2012-2014.

Toutes ces propositions ont été validées 03 septembre 2013.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions listées, ci-après ;
- **DIRE** que la dépense globale de 19 500 euros (*dix neuf mille cinq euros*) sera imputée sur la ligne budgétaire n °928 24 6574 3382 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** l'avenant, joint au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document y afférent.

2013.515 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - SIGNATURE D'UN AVENANT

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Liliane PIERRON

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,  
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**BORDEREAU D'ENVOI**  
(AR à envoyer à : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr))

**Commune d'Aix en Provence**

à

**M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence**

1 délibération – Annule et remplace (la délibération 2013-531 du 23/09/13) – AR Préfecture  
du 25/09/13 / A013-211300017-20130923-31882-DE-1-1\_0

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE LA DELIBERATION : Attribution de subventions – Signature d'un avenant

DATE DE L'ACTE : 23/09/13

N° DE L'ACTE: 2013-515

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE:

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE :

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE :

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE

08 OCT. 2013

COURRIER ARRIVE

AVENANT N° 9

À LA CONVENTION Pluriannuelle d'objectifs  
Adoptée par délibération du du 20 février 2012 N° 2012.239

« ASSOCIATION AIX-NORD, CENTRE SOCIOCULTUREL »

**Entre,**

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 23 SEPTEMBRE 2013.  
Dénommée « la Ville »,

**Et ci-après désigné,**

Le **CENTRE SOCIOCULTUREL AIX NORD** » dont le siège social est sis : 20 rue Albert LEBRUN, 13090 Aix-en-Provence.

Représenté par : Monsieur Romuald BUISSON dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du 15 avril 2011.

**PREAMBULE**

Une convention pluriannuelle de partenariat N° 2012.239 a été adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 20 février 2012.

Celle-ci définit les missions générales proposées au CENTRE SOCIAL « AIX-NORD » et acceptées par la Ville et fixe le montant annuel de sa subvention de fonctionnement (62 768,65€) et les modalités de versement fixées par la convention initiale.

Un versement de 26 000 € est intervenu dans le cadre des projets du contrat urbain de cohésion sociale proposés par le Centre Social AIX NORD.

1 000 € ont été versés dans le cadre spécifique de l'accompagnement scolaire.

**Article I :**

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de :

- 5 000 € pour le projet arts plastiques, photographies.  
Mise en œuvre le dernier trimestre 2013 (octobre, novembre et décembre).

**Article II :**

Le versement de la subvention de 5 000 € s'effectuera en une seule fois. A ces montants, peuvent s'ajouter d'autres subventions, dans le cadre des actions élaborées par le centre social.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2013 et à ce jour, s'élève à 94 768,65 € .

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire  
Ou son représentant**

**Pour l'Association,  
Le Président**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU DU 23 SEPTEMBRE 2013**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

<b>N° tiers</b>	<b>PORTEURS</b>	<b>PROJETS</b>	<b>2012 CUCS</b>	<b>SUBVENTIONS PERÇUES EN 2013</b>	<b>PROPOSITIONS Ville 2013</b>	<b>Convention d'Objectifs Avenants</b>
64849	AIX NORD	Projet artistique et culturel	34500	26000	5 000	Avenant N°9
50043	Insertion Emploi 13 IE 13	Embellissement des espaces collectifs de proximité	5 000	10 000	10 000	/
65790	Animations Provençales Multisports	Animations jeunes	0	0	1 500	/
90777	Association pour le Développement Social et Economique	Formation à la sécurité routière et à la conduite automobile	0	0	3 000	/
	<b>Ligne budgétaire 92824 6574 3382</b>				<b>19 500</b>	

## AVENANT N° 9

### À LA CONVENTION Pluriannuelle d'objectifs Adoptée par délibération du du 20 février 2012 N° 2012.239

#### « ASSOCIATION AIX-NORD, CENTRE SOCIOCULTUREL »

#### Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 23 SEPTEMBRE 2013.  
Dénommée « la Ville »,

#### Et ci-après désigné,

Le **CENTRE SOCIOCULTUREL AIX NORD** » dont le siège social est sis : 20 rue Albert LEBRUN, 13090 Aix-en-Provence.

Représenté par : Monsieur Romuald BUISSON dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du 15 avril 2011.

#### PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat N° 2012.239 a été adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 20 février 2012.

Celle-ci définit les missions générales proposées au CENTRE SOCIAL « AIX-NORD » et acceptées par la Ville et fixe le montant annuel de sa subvention de fonctionnement (**62 768,65€**) et les modalités de versement fixées par la convention initiale.

Un versement de 26 000 € est intervenu dans le cadre des projets du contrat urbain de cohésion sociale proposés par le Centre Social AIX NORD.

1 000 € ont été versés dans le cadre spécifique de l'accompagnement scolaire.

#### Article I :

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme totale de :

- 5 000 € pour le projet arts plastiques, photographies.  
Mise en œuvre le dernier trimestre 2013 (octobre, novembre et décembre).

#### Article II :

Le versement de la subvention de **5 000 €** s'effectuera en une seule fois. A ces montants, peuvent s'ajouter d'autres subventions, dans le cadre des actions élaborées par le centre social.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2013 et à ce jour, s'élève à **94 768,65 €**.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire  
Ou son représentant**

**Pour l'Association,  
Le Président**



**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU DU 23 SEPTEMBRE 2013**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

<b>N° tiers</b>	<b>PORTEURS</b>	<b>PROJETS</b>	<b>2012 CUCS</b>	<b>SUBVENTIONS PERÇUES EN 2013</b>	<b>PROPOSITIONS Ville 2013</b>	<b>Convention d'Objectifs Avenants</b>
<b>64849</b>	<b>AIX NORD</b>	Projet artistique et culturel	<b>34500</b>	<b>26000</b>	<b>5 000</b>	<b>Avenant N°9</b>
<b>50043</b>	<b>Insertion Emploi 13 IE 13</b>	Embellissement des espaces collectifs de proximité	<b>5 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	/
<b>65790</b>	<b>Animations Provençales Multisports</b>	Animations jeunes	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 500</b>	/
<b>90777</b>	<b>Association pour le Développement Social et Economique</b>	Formation à la sécurité routière et à la conduite automobile	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 000</b>	/
	<b>Ligne budgétaire 92824 6574 3382</b>				<b>19 500</b>	